



**MUNICIPALITÉ  
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

“BÂTIR ENSEMBLE”

Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

## **AVIS PUBLIC**

### **Dépôt du rôle de perception 2023**

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est donné que, conformément à l'article 1007 du Code municipal, que le rôle de perception 2023 est déposé au bureau situé au 309, 4<sup>ème</sup> Avenue à Saint-Paul-de-Montminy et qu'il peut être consulté sur les heures d'ouverture du bureau.

Avis est également donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour 2023 au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce dix-septième jour de février 2023.

**Claudette Aubé. Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe**